

Groupe de travail 2 : Marché de l'UE

Project de Compte-rendu

Mardi 22 septembre 2020

14:30-17:30 CET

Réunion Zoom en ligne

Mot de bienvenu du Président, Andrew Kuyk

Adoption de l'ordre du jour et du compte-rendu de la dernière réunion (09/09/20): adoptés

Accords commerciaux

- **Présentation d'un représentant de la Commission sur la situation actuelle**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation de la Commission.

Eva De Bleeker (DG MARE) explique comment les chapitres relatifs aux pêcheries sont intégrés dans les ALE et procède ensuite à une présentation des différentes négociations: Afrique de l'Est et du Sud, Chili, Nouvelle-Zélande, Australie et Indonésie.

João Nunes (DG MARE) fait le point sur les négociations sur les subventions à la pêche à l'OMC. Concernant les études d'impact sur la durabilité des ALE avec l'Afrique de l'Est et du Sud, le représentant souligne que les services de la Commission ont rencontré le consultant externe. La DG MARE souligne l'importance d'entendre le point de vue du secteur de la pêche. Le consultant externe contactera les parties prenantes du secteur de la pêche, et peut-être le MAC, afin de recueillir leurs contributions.

- **Échange de vues**

Le Président fait remarquer que les ALE nécessitent un bon équilibre entre les différents secteurs économiques et des critères politiques plus larges, comme le développement durable. Il est certain que les pêcheries sont plus ou moins importantes selon l'accord, et les différents segments de l'industrie en ressentent donc l'impact différemment. Il était par conséquent nécessaire que la Commission contacte directement les parties intéressées spécifiques (représentées par différents secteurs du MAC) et le MAC lui-même pour les questions plus horizontales. De nombreux accords abordent aussi des points associés aux travaux du MAC, comme les récents avis sur les règles de concurrence équitables et le règlement de contrôle. Au cours des prochains mois, le Pacte vert pour l'Europe et la stratégie De la ferme à la table seront également très importants, aussi bien dans le domaine de la durabilité que de la compétitivité. Il



convient également de tenir compte des différentes structures administratives et des formats de pêcheries existants dans les pays candidats aux accords, notamment pour l'enregistrement ou les règles de propriété des navires.

Le Président demande également plus d'informations sur les préoccupations soulevées par la Nouvelle-Zélande au sujet du chapitre commerce et durabilité de l'accord avec l'UE.

Eva De Bleeker (DG MARE) répond que l'UE et la Nouvelle-Zélande en sont plus ou moins au même niveau en matière de durabilité. La Nouvelle-Zélande aimerait mettre en place des contrôles supplémentaires pour vérifier la mise en œuvre des articles de l'ALE. L'UE adopte une approche coopérative pour traiter le chapitre sur la durabilité. La Nouvelle-Zélande préfère que les conditions des ALE soient plus contraignantes. L'UE souhaite que ses partenaires soient sur un pied d'égalité. Il ne s'agit pas de différents niveaux d'ambition en matière de durabilité, mais plutôt de différences dans l'exécution.

Pour ce qui est des négociations avec l'Indonésie, le chapitre des pêcheries est affecté par l'interdiction qui frappent les produits alcoolisés européens. Il est donc important de garder à l'esprit que le poisson n'est qu'un élément des négociations, il peut donc y avoir des arbitrages sur l'ensemble du document.

Vanya Vulperhorst (Oceana) souligne que, d'après la présentation, l'UE souhaite toujours établir un lien authentique entre le pavillon et le navire, afin d'établir un lien économique. Ils aimeraient donc savoir quelles sont les options dont dispose la DG MARE, par exemple une réforme réglementaire ou une méthode pour couvrir uniquement les produits issus de la flotte nationale. Pour ce qui est des subventions dans le chapitre commerce et environnement, ils aimeraient en savoir plus sur l'hésitation de l'UE à les inclure, vu que ces articles fonctionnent plutôt comme une ambition et ne sont pas nécessairement contraignants.

Eva De Bleeker (DG MARE) explique que dans les négociations, l'UE insiste pour qu'un lien authentique soit établi. Les options dépendent des autres pays. Si le système de l'autre pays ne permet pas d'obtenir de preuve de propriété et d'enregistrement du pavillon, alors les produits concernés par ces conditions ne seront pas couverts par l'ALE.

João Nunes (DG MARE) explique que le but est que les règles d'origine soient avantageuses pour les parties signataires de l'accord. La Commission ne veut pas que des tierces parties n'ayant pas signé l'accord puissent en tirer un quelconque profit économique. Concernant les subventions à la pêche, il devrait y avoir des règles plus strictes et la Commission se réjouirait de pouvoir inclure une formulation sur ce point dans les accords bilatéraux. Toutefois, les négociations multilatérales à l'OMC en sont déjà au stade final. Si l'UE commence à entreprendre de façon bilatérale, elle risque d'envoyer le mauvais message à des pays tiers qui ne sont pas engagés dans l'accord multilatéral.



- **Prochaines étapes**

Le Président aimerait savoir quel type de soutien le MAC pourrait offrir à la Commission, en tenant compte du niveau de priorités qui vient d’être expliqué.

Roberto Carlos Alonso (ANFACO-CECOPECA) remercie la Commission d’avoir pris en compte la sensibilité du thon en conserve dans les négociations. Ils demandent plus d’informations sur le commerce avec la Thaïlande, et plus particulièrement si un dialogue serait mis en place.

Eva De Bleeker (DG MARE) répond que pour l’instant il n’y a eu que des échanges préliminaires mais aucune évolution concrète au cours des derniers mois. La représentante reconnaît que le commerce avec la Thaïlande touche à plusieurs points sensibles. Pour ce qui est des priorités du MAC, la représentante souligne les sujets suivants: les règles de concurrence équitables et la compétitivité économique, le coût économique du respect des règles, la modification des conditions de marché pour certaines espèces et les préoccupations concernant les importations détaxées.

João Nunes (DG MARE) mentionne le chapitre commerce et durabilité de l’accord avec l’Afrique de l’Est et du Sud. L’île Maurice et les Seychelles sont les principaux exportateurs de thon vers l’UE. D’autre part, certains font pression pour déroger aux règles d’origine, ce qui pourrait avantager les flottes de pays tiers. Une étude d’impact sur la durabilité aura lieu d’ici peu et l’accord contient un chapitre spécifique dédié aux pêcheries. Cet accord pourrait donc être l’une des priorités du MAC.

Le Président aimerait savoir si des documents de référence sont disponibles.

João Nunes (DG MARE) répond que les services de la Commission examineraient à nouveau ce point avec le consultant externe. Le consultant est en train de préparer le projet de rapport initial. Il existe une liste de consultants recommandés et la DG MARE attire l’attention sur les parties prenantes du secteur des pêcheries.

Instruments de politique commerciale

- **Échange de vues concernant les priorités du programme de travail de l’année 5**

Le Secrétaire général explique que, dans le cadre du programme de travail de l’année 5, le Comité exécutif a donné son accord pour passer en revue les instruments de politique commerciale. Les instruments spécifiques n’ont encore fait l’objet d’aucun accord. Les CTA, SPG, Tout sauf les armes et ALE ont été mentionnés. Le Secrétaire général invite les membres à identifier les instruments



les plus pertinents. La DG Commerce procède actuellement à un examen de la politique commerciale: le MAC pourrait donc en tenir compte.

Le Président attire l'attention sur le lancement de [l'examen de la politique commerciale](#) de la DG Commerce en juin dernier. Le MAC devrait envisager de rédiger un document pour répondre à ces questions, qui concernent également la relance post-Covid-19, le Pacte vert pour l'Europe et la stratégie De la ferme à la table. En tant que marché déficitaire, l'UE a d'importants besoins en importations, mais les importations ne doivent pas non plus se faire à n'importe quel prix. Il faut tenir compte de plusieurs aspects, à la fois économiques, environnementaux et en lien avec le travail. Il est possible d'interpréter la plupart des questions sous l'angle des produits de la mer. Le calendrier de la consultation est trop juste pour que le MAC puisse y contribuer, mais il pourrait tout de même inspirer un avis. Le MAC peut examiner plusieurs instruments. Il convient également de tenir compte des évolutions dans les États en développement. Les futurs travaux du MAC pourraient s'organiser de plusieurs façons: 1) par grands thèmes, 2) par thématiques segmentées (par ex: conditions de travail, gestion des pêcheries, pavillon des navires), ou 3) instrument par instrument (par ex.: ALE, SPG, CTA). Le Président invite les membres à soumettre des suggestions sur l'organisation des travaux, y compris sur la possibilité de créer un Focus Group.

Sean O'Donoghue (KFO) met en garde: le MAC ne doit pas aborder des sujets trop vastes. Il est important de définir les domaines clés que le Focus Group devra aborder. Il faut également tenir compte de la situation commerciale. Aussi, il serait prématuré d'examiner les instruments de politique commerciale avant les avancées du Brexit.

Le Président reconnaît l'effet potentiel du Brexit sur l'approvisionnement et les dimensions du marché européen des produits de la mer. Plusieurs scénarios étaient sur la table des négociations du Brexit. Nous avons besoin de plus de clarté sur le Brexit avant de pouvoir avancer sur certaines problématiques. Même si d'autres sujets, comme les normes de travail ou les coûts réglementaires, ne seraient pas affectés directement. En outre, la Commission a indiqué que les avis du CC devaient être plus ciblés. Il est important que les échanges débouchent sur des documents concrets et des points d'action.

Guus Pastoor (Visfederatie), s'exprimant en tant que Président, explique que le format de la consultation de la DG Commerce pourrait être un bon point de départ pour les travaux du MAC sur les instruments de politique commerciale. Il est d'accord avec KFO, le MAC doit segmenter ses travaux. Le Secrétariat et le Président du GT2 devrait organiser une réunion avec la Commission afin d'examiner les futures priorités. Le sujet du Brexit y est fortement lié, mais cela n'empêche pas le MAC de commencer ses travaux. Il est possible de rédiger des Termes de référence maintenant et d'intensifier les travaux l'année prochaine.



- **Présentation d’Alexandre Rodríguez, Secrétaire du LDAC, sur l’avis du LDAC relatif aux Contingents tarifaires autonomes (CTA) pour certains produits de la pêche/ longes de thon**

Le Président explique que le Comité exécutif était déjà convenu de ne pas poursuivre la rédaction d’un avis sur la proposition législative actuelle. Il semblerait qu’un compromis de la présidence soit déjà en train de circuler au niveau du Conseil. Il devrait être conclu d’ici quelques semaines.

Alexandre Rodríguez, Secrétaire exécutif du LDAC, explique que le Conseil examine actuellement la proposition de la Commission sur les CTA pour la période 2021-2023. Suite à une requête du secteur de la capture mené par Europêche, le LDAC a estimé que ce sujet était important pour la flotte de pêche lointaine. En raison du caractère sensible de certains produits de la pêche, il convient de garantir des règles de concurrence équitables pour les producteurs européens. Le LDAC a identifié certaines questions socio-économiques qui concernent la flotte de pêche lointaine. Le Secrétariat du LDAC a reçu une motion afin d’examiner la question au niveau du Comité exécutif. Le Comité exécutif a décidé de mettre en place un Focus Group pour traiter le sujet. Le LDAC reconnaît que le sujet relève de la compétence du MAC, raison pour laquelle l’avis a été envoyé formellement au MAC, avec le coordinateur de la DG MARE en copie. Le LDAC ne s’attend pas à recevoir une réponse de la Commission. La Commission estime que les CC doivent traiter conjointement les sujets d’intérêt commun. Le LDAC a rédigé des Termes de référence pour le Focus Group, composé de façon équilibrée de 12 membres du secteur de la pêche au thon, d’organisations de transformation et de commercialisation et d’autres groupes d’intérêt. Quatre réunions ont eu lieu en juin. Le projet d’avis est passé par 9 versions différentes. La recommandation comprend des faits et des chiffres provenant des différents secteurs. L’avis majoritaire a obtenu le soutien de 20 membres du Comité exécutif sur 24. Il y a eu des abstentions et une voix contre (l’AIPCE). L’avis inclut également l’avis minoritaire de l’AIPCE. L’avis a été envoyé après que la Commission ait publié sa proposition, il ne l’a donc pas influencé.

- **Prochaines étapes: Termes de référence et mise en place d’un Focus Group**

Le Président est d’accord avec l’idée d’organiser une réunion avec les services de la Commission sur les travaux relatifs aux instruments de politique commerciale au sens large. Le Secrétariat et le Président prépareront un avant-projet de Termes de référence. Un Focus Group sera nécessaire, voire deux. Le Président invite les membres à exprimer leur intérêt à rejoindre le Focus Group et sur les différents sujets abordés.

Règlement de contrôle

- **Suivi de l’échange de vues avec l’eurodéputée Clara Aguilera, rapporteur de la Commission PECH du PE (09/09/29)**



Le Président rappelle que le rapporteur de la Commission PECH du PE examine actuellement les amendements parlementaires déposés. Avec les élections européennes, le processus a repris à zéro au niveau du Parlement. Les travaux devraient se poursuivre au printemps-été 2021. En termes de sujets, la proposition de la Commission n'a pas changé. Le MAC a adopté l'avis basé sur la proposition de la Commission. Dans l'avis initial, le GT2 se concentrait sur une exécution à la fois meilleure plus cohérente entre les États membres, les lots et les exceptions pour les pêcheries artisanales et les pêcheries récréatives. L'échange de vues avec l'eurodéputée Aguilera a permis d'expliquer les différents points de vue. Le retour de l'équipe de Mme. Aguilera était positif et elle a exprimé son souhait de poursuivre les discussions.

- **Prochaines étapes**

Le Président explique que les membres s'étaient demandé précédemment si un avis de suivi aurait une quelconque valeur ajoutée. Selon l'avis du Président, l'échange de vues a apporté une valeur ajoutée, mais aucun nouveau sujet n'exige pour l'instant d'avis supplémentaire. Le Président exhorte les membres à partager leur point de vue afin de savoir s'il est nécessaire que le MAC produise un avis supplémentaire.

Sean O'Donoghue (KFO), concernant les quatre questions posées par l'eurodéputée Clara Aguilera, souligne qu'un seul point n'a pas été traité dans l'avis du MAC: l'utilisation du poisson de trop petite taille à des fins caritatives en lien avec l'obligation de débarquement. Ils doutent que le sujet justifie la rédaction d'un nouvel avis ou que le MAC puisse contribuer davantage à la proposition législative du règlement de contrôle.

Le Président reconnaît que le MAC n'avait pas examiné l'option des dons caritatifs. D'après lui, dans le contexte de la pandémie du Covid-19, il serait difficile de nier ce besoin de dons caritatifs. Toutefois, c'est le risque de créer un itinéraire de substitution pour les produits à base de poisson. L'objectif de l'obligation de débarquement était d'encourager le débarquement du poisson qui ne disposait pas d'un marché. La mise en place d'un itinéraire caritatif pourrait porter atteinte à certains principes de l'obligation de débarquement. Tout dépend de la formulation de la question. Le sujet est assez important, mais le Président se demande s'il apporterait une quelconque valeur à un nouvel avis du MAC.

Les pratiques illégales du secteur de la pêche industrielle au chalut du Ghana et les liens avec les marchés européens

- **Présentation d'un représentant d'EJF**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Georg Werner (EJF) présente les conclusions d'une enquête sur la pêche INN réalisée par l'EJF sur le terrain au Ghana.



- **Échange de vues**

Le Président salue la présentation et indique qu'elle pourrait presque constituer une étude de cas pour un avis sur les instruments de politique commerciale. Le Président exprime son étonnement du fait que la Commission n'ait pas rétabli un carton jaune sur les exportations en provenance du Ghana. Le Président explique que les recommandations proposées semblent adaptées et demande à l'EJF de préciser si des travaux supplémentaires étaient nécessaires.

Georg Werner (EJF) répond que les résultats du rapport sont connus et disponibles. Ils proposent de soumettre un premier projet d'avis, qui donnerait plus de détails et d'éléments de contexte, pour que les membres du GT2 puisse l'examiner lors de la prochaine réunion.

Guus Pastoor (Visfederatie) est d'accord pour qu'EJF prépare un projet d'avis. Les conclusions sont assez préoccupantes, mais elles doivent encore être validées, étant donné que le MAC est un organe public.

Vanya Vulperhorst (Oceana), suite aux commentaires de Visfederatie, suggère qu'une recommandation d'ordre plus général soit rédigée en s'inspirant de l'étude de cas du Ghana, vu que des préoccupations similaires s'appliquent aussi à d'autres pays. D'autre part, ils trouveraient également utile de soumettre un avis sur le Ghana, comme l'a suggéré l'EJF, étant donné que la Commission a demandé au MAC de fournir des avis spécifiques.

Sean O'Donoghue (KFO) estime que, vu l'importance du sujet, le MAC devrait procéder à la rédaction d'un avis. Plutôt que de faire des déclarations à caractère définitif, le MAC peut dire qu'il « suspecte » et demande à la Commission de confirmer et d'agir. Le recours à des déclarations très générales les préoccupe car cela pourrait déboucher sur un avis très long. C'est l'occasion d'envoyer un avis spécifique sans être catégorique dans nos déclarations.

Le Président suggère de rappeler certains principes de bonne exécution des règles et d'utiliser cette étude à titre d'exemple sur lequel la Commission pourrait enquêter. Les membres sont d'accord sur le fait que ces informations sont préoccupantes et qu'il faut réagir.

Christine Absil (Good Fish Foundation) est d'accord avec le Président. Ils n'ont aucun doute quant au contenu du rapport. Si ces informations ne sont pas correctes, la Commission devra le démontrer. Il n'est pas nécessaire de faire appel à un tiers pour vérifier les informations.

Nicolás Fernández (OPP72) explique que le sujet est assez important et que les travaux de l'EJF sont très impressionnants. Le MAC doit prendre ce sujet très au sérieux. Cela pourrait avoir un impact sur le respect de la législation et la commercialisation des produits de la mer dans l'UE. Ils estiment que la Commission doit prendre les travaux d'EJF au sérieux, pour que le MAC puisse avancer dans l'élaboration d'un avis.



- **Prochaines étapes: décision de rédaction d'un avis**

Le Président déclare que les membres du MAC semblent unanimes. Il reste uniquement à résoudre certaines questions sur le format de présentation de ces conclusions.

Maria Sofia Villanueva (DG MARE) indique qu'elle partage les préoccupations du MAC et qu'ils sont en train d'analyser le rapport d'EJF. Avec la pandémie du Covid-19, la DG MARE ne peut pas voyager pour aller enquêter sur le terrain. A l'heure actuelle, la Commission coopère avec le Ghana par le biais du Groupe de travail INN. Si la situation ne s'améliore pas, la Commission envisagera des actions supplémentaires.

Règlement INN

- **Examen du projet d'avis sur les programmes de contrôle des importations dans les principaux marchés**

Le Président explique que le projet d'avis se concentre sur un meilleur alignement des programmes de contrôle des importations dans les principaux marchés, les États-Unis et le Japon en particulier. La première moitié du document contient une description et des recommandations de haut niveau. La deuxième partie est composée d'une annexe sous forme de liste informative contenant 17 éléments de données (*Key Data Elements*) recommandés. Le MAC ne va pas forcément entériner les 17 KDE. Ils sont fournis à titre d'exemple de coopération. Le Président propose de soumettre le projet d'avis au Comité exécutif pour adoption.

Système informatique CATCH

- **Échange de vues avec la représentante de la Commission sur l'évolution du système**

Desiree Kjolsen (DG MARE) explique que la pandémie du Covid-19 a eu des répercussions sur les activités associées au système informatique CATCH, surtout sur les activités promotionnelles. L'année dernière, le système avait été présenté au MAC et au LDAC. Les autorités des États membres ont été formées. La Commission a aussi fait la promotion de CATCH lors de plusieurs réunions bilatérales avec des pays tiers. La Commission avait organisé un séminaire régional d'information pour les pays d'Asie et du Pacifique, qui n'a finalement pas eu lieu. Ils ne savent pas encore s'il aura lieu, mais les services de la Commission vont tenter de l'organiser, probablement en format virtuel. En ce qui concerne le développement de l'outil, la période a été productive. Le développeur a travaillé à l'intégration de nouvelles fonctionnalités, comme le certificat de prise simplifié, en plus de certaines suggestions faites par les autorités des États membres. La Commission enverra un lien vers un portail d'information contenant plus d'informations sur CATCH. La DG SANTE a terminé le site internet et le lien sera envoyé aux Secrétariats du MAC et



du LDAC d'ici quelques semaines. Il contiendra également des instructions sur l'utilisation du volet formation du site internet. Tout commentaire sera le bienvenu.

La représentante explique qu'il manque encore la base juridique. Il ne sera pas adopté avant 2021, dans le cadre de la révision du règlement de contrôle. Concernant l'interopérabilité entre les pays tiers et les États membres, plusieurs des 92 États pavillons et pays transformateurs ont indiqué qu'ils aimeraient utiliser CATCH. Vu qu'il n'est pas possible de proposer des solutions individuelles à chaque pays, les services de la Commission cherchent à mettre en place une solution standard via le Centre de Facilitation des Procédures Commerciales et du Commerce Électronique des Nations Unies (UN/CEFACT), axée sur l'échange électronique de messages et sur le Langage des pêcheries pour un échange universel (*Fisheries Language for Universal Exchange, FLUX*). La Commission a présenté cette idée lors d'une réunion d'experts de l'UN/CEFACT en février 2020 dans le but de définir des messages standards qui pourraient s'appliquer à tous les programmes de certification et de documentation des prises. De cette façon, il n'y aura pas seulement CATCH, mais aussi les programmes des ORGP et les programmes introduits par des pays tiers. L'idée a été accueillie favorablement, bien qu'elle n'en soit qu'à ses débuts. Ce sont des travaux très techniques, mais la Commission est convaincue que c'est la meilleure approche.

Le Président salue les évolutions constructives, surtout les travaux sur l'interopérabilité.

DIVERS

Aucun



Résumé des points d'action

- Accords commerciaux:
 - o Suivi de la consultation dans le cadre des ALE avec l'Afrique de l'Est et du Sud
- Instruments de politique commerciale:
 - o Le Secrétariat et le Président vont rédiger un projet de Termes de référence pour mettre en place un Focus Group en charge du commerce
 - o Le Secrétariat et le Président organiseront une réunion bilatérale avec les services de la Commission afin d'examiner les priorités envisageables pour le Focus Group.
- Les pratiques illégales du secteur de la pêche industrielle au chalut du Ghana et les liens avec les marchés européens
 - o L'EJF va rédiger un premier projet d'avis qui sera examiné lors de la prochaine réunion
- Règlement INN
 - o Le projet d'avis sur les programmes de contrôles des importations dans les principaux marchés sera soumis au Comité exécutif via la procédure ordinaire
- Système informatique CATCH
 - o Le Secrétariat enverra le lien vers le site d'information CATCH une fois que les services de la Commission lui auront fait parvenir



Liste des présents

Représentant	Organisation
Alexandre Rodriguez	Secrétariat du Conseil consultatif de pêche lointaine (LDAC)
Andrew Kuyk (Président)	AIPCE-CEP
Anna Boulova	FRUCOM
Annelie Rosell	Swedish Pelagic Federation PO
Carla Valeiras Alvarez	EuroCommerce
Catherine Pons	FEAP
Christine Absil	Good Fish Foundation
Cristina Fernández (observatrice)	Royaume-Uni (Seafish)
Daniel Voces de Onáindi	Europêche
Daniel Weber	European Fishmeal
Desiree Kjolsen	Commission européenne
Emiel Brouckaert	AEOP
Eva De Bleeker	Commission européenne
Georg Werner	Fondation pour la justice environnementale
Guillaume Carruel	AEOP
Guus Pastoor	Visfederatie
Haydeé Fernández	CONXEMAR
Jens Mathiesen	Danish Seafood Association
João Nunes	Commission européenne
José Basilio Otero Rodríguez	Federación Nacional de Cofradías de Pescadores
José Carlos Escalera Aguilar	Federación de Cofradías de Pescadores de Cadiz (FECOPESCA)
Katarina Sipic	AIPCE-CEP
Katrin Vilhelm Poulsen	WWF
María Luisa Álvarez Blanco	FEDEPESCA
Maria Sofia Villanueva	Commission européenne



Représentant	Organisation
Massimo Bellavista	COPA COGECA
Matthias Keller	Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.
Mike Turenhout	Visfederatie
Nicolás Fernandez Muñoz	OPP72
Norah Parke	AEOP
Patrick Murphy	IS&WFPO
Pedro Luis Casado López	OPP80
Pedro Reis Santos	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Pierre Commère	ADEPALE
Pim Visser	VisNed
Purificación del C. Fernández Alvarez	OPPC-3
Quentin Marchais	ClientEarth
Roberto Carlos Alonso Baptista de Sousa	ANFACO-CECOPECA
Rosalie Tukker	Europêche
Santiago Folgar Gutiérrez	AVOCANO
Sean O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation Ltd
Sergio López Garcia	OPP LUGO
Signe Aaskivi	AECP
Stavroula Kremmydiotou	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Vanya Vulperhorst	Oceana

